



CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 13 MAI 2025 A 19H30 SALLE COMMUNALE DE VALLAMAND

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 mars 2025
4. Communication du bureau
5. Communications municipales
6. Préavis municipal n° 2025/03 – Rapport de gestion 2024
7. Préavis municipal n° 2025/04 – Fixation du nombre de membres de la Municipalité et des Conseillers communaux pour la législature 2026-2031
8. Préavis municipal n° 2025/05 – Adoption du nouveau règlement sur la distribution de l'eau et son annexe
9. Préavis municipal n° 2025/06 – Avenant au règlement concernant le personnel communal
10. Interpellations – postulats – motions
11. Informations des délégué-e-s dans les associations intercommunales
12. Divers et propositions individuelles

Il est 19h.30, le Président M. Julien Schwab ouvre la séance. Il salue la présence de la Municipalité au complet, ainsi que de M. Causse pour le journal de la Broye. M. Cibolini, huissier, est excusé ce soir suite au décès de son père. Au nom des autorités communales, nous lui adressons nos plus sincères condoléances.

Le Président rappelle que la séance est enregistrée. Le Conseil communal a été convoqué dans les délais par lettre du 22 avril 2025.

1. Appel

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mesdames Claire Bovet, Catherine Lüscher et Joëlle Roch, et de Messieurs Jean-Michel Loup, Christophe Tombez et Jean-Claude Vioget. Présents : 44. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président rappelle que l'ordre du jour a été communiqué lors de l'envoi de la convocation. Il demande si celui-ci suscite des remarques. Ce n'est pas le cas. Il est passé au vote : les Conseillers-ères

qui acceptent l'ordre du jour tel que présenté sont priés de le manifester par un levé de main. Aucun avis contraire, ni abstention, **l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 mars 2025

Le Président a reçu une demande de modification de Mme Isabel Streit : à la page 12, son prénom est orthographié Isabelle au lieu d'Isabel. La modification sera faite. Il n'a reçu aucune autre remarque, et demande si quelqu'un a un commentaire à faire sur le procès-verbal. Ce n'est pas le cas. Il passe donc au vote : les Conseillers-ères qui acceptent le procès-verbal modifié avec cette correction sont priés de le manifester par un levé de main. Aucun avis contraire, ni abstention, **le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité.**

4. Communications du bureau

Le Président revient sur la dernière séance extra-muros du Conseil communal, qui s'est déroulée au Parlement vaudois, avec quelques photos souvenirs qui sont projetées. Il a également reçu une lettre de remerciement de la Municipalité qu'il lit à l'assemblée.

M. Julien Schwab, président, remercie la Municipalité pour leur lettre et il espère que tout comme lui, les membres présents lors de cette séance ont eu du plaisir à cette journée à Lausanne.

Le Président annonce qu'il a reçu deux démissions de la part de Mme Karin Hügli, suite à une évolution significative de sa situation professionnelle ne lui permettant plus de consacrer du temps à ses fonctions, et M. Christian Failloubaz, qui va commencer sa nouvelle fonction au sein du service technique de la Commune de Vully-les-Lacs, ce futur engagement professionnel n'étant pas compatible avec l'exercice d'un mandat politique au sein de la même Commune. Il donne lecture des deux lettres aux membres du Conseil, tous deux donnant leur démission pour le 30 juin prochain.

Au nom du Conseil communal, **le Président** tient à remercier Mme Hügli et M. Failloubaz pour leur engagement dans la Commune durant toutes ces années, notamment au sein de la Commission de gestion pour Mme Karin Hügli, mais aussi également à quelques reprises comme secrétaire pour remplacer la titulaire, et également à M. Christian Failloubaz qui a oeuvré au sein de la Commission de gestion et de la Commission des bâtisses. Et même s'ils seront encore parmi lors du Conseil de juin, on leur souhaite déjà plein succès pour la suite de leurs défis professionnels respectifs.

Leur remplacement au sein du Conseil communal sera réglé lors de la séance de septembre.

Le Président informe le Conseil que, comme chaque année, lors du Conseil de juin, le bureau et les commissions de surveillance doivent être renouvelés pour une année. De ce fait, si des personnes qui ont ces mandats ont l'intention d'arrêter, il les prie de l'avertir, ainsi que les chefs de groupe, afin de préparer leur remplacement pour la séance du 24 juin. Il est bien entendu que les personnes intéressées à être candidats à ces postes peuvent se faire connaître.

5. Communications municipales

Le Président passe la parole aux membres de la Municipalité.

Mme Laetitia Kohler, municipale, donne les informations suivantes :

- Sur le thème de la sécurité : les Conseillers-ères l'ont peut-être vu, une information sur le sujet des fraudes a paru sur le site web, et paraîtra également dans le prochain journal Le Vullierain. Si les Conseillers-ères ont des personnes âgées autour d'eux, il faut être attentif à ces fraudes, car il y a déjà eu un cas dans la Commune.
- A Villars-le-Grand, sur le parking le long de la route, il avait déjà été mentionné ultérieurement que des panneaux « interdiction de stationner », notamment pour le parcage de remorques de plus de 15 heures, avaient été posés. Cependant, il y a eu des voitures accidentées qui sont restées un bon bout de temps. Ils ont fait venir la Gendarmerie, mais c'est très difficile de les faire enlever, et finalement, ce sont ceux qui les avaient déposées pendant la nuit qui les ont enlevées.
- Routes : il y a toujours les deux tronçons de route à refaire qui sont en suspens, soit les sorties de Salavaux direction Villars-le-Grand et de Vallamand, et la route qui traverse Chabrey. Ces dossiers sont entre les mains du canton et une partie, notamment Chabrey, entre les mains de la Commune.

Pour la Route d'Avenches à Salavaux, les feux ont été installés, la passerelle cycliste a été ré ouverte. Par contre, ils ont interdit la circulation de vélos et de passage de piétons vers les travaux de la route, ceci pour des questions de sécurité, car il y a quand même pas mal de poids lourds qui circulent.

- Elle informe le Conseil que La Lyre d'Avenches va venir le 26 juin à Mur pour faire un concert. Une petite restauration de poissons est prévue. Elle encourage d'y participer.

M. Alain Bally, municipal, donne les informations suivantes :

- Dans le rapport de gestion , il parlait d'un projet pilote pour tester un second fournisseur pour l'éclairage public. Ce projet est en cours à Montmagny. La programmation fonctionne à peu près. Une formation est prévue pour le service technique, afin de gérer l'éclairage, ensuite ils pourront prendre position pour savoir quel système est le plus simple. Par rapport au prix, on sait déjà que ce second fournisseur est moins cher que le Groupe E. Ils vont également voir le côté de la technique de la programmation, afin de savoir si ça vaut la peine de le déployer sur la commune ou pas.

M. Michel Verdon, syndic, donne les informations suivantes :

- Ressources humaines : comme cela a été dit précédemment, M. Christian Failloubaz va intégrer le personnel de la Commune comme responsable du service technique, en remplacement de M. Claude Amiet qui prendra sa retraite au mois de novembre 2025. La Municipalité est extrêmement contente d'avoir engagé M. Failloubaz, et ils se réjouissent de lui souhaiter la plus cordiale bienvenue.

- Le 1^{er} mai dernier, une nouvelle secrétaire municipale a commencé. Son nom est Mme Emilie Savary. Elle est juriste, c'était d'ailleurs la juriste de la Commune d'Avenches depuis deux ans. Cela fait 10 jours que Mme Savary a commencé sa nouvelle fonction, et il doit dire que c'était un processus d'engagement qui a été long. Le début est prometteur, mais la tâche n'est pas facile. Ils réorganisent le service, et cela sous-entend que certaines personnes devront accepter certains changements. Ce n'est pas ce qu'on préfère le plus dans les activités professionnelles, mais le changement dans la progression dans le service et la croissance de cette commune l'impose.
- La campagne de recrutement est terminée. Comme il avait déjà été dit, ils ont engagé deux membres pour la voirie, afin de remplacer des départs à la retraite ou pour d'autres activités. Le deuxième a commencé le 1^{er} mai, et le service est quasiment complet. Il y a encore un absent de très longue durée, qui a enchaîné une blessure à un genou, plus des problèmes cardiaques, mais qui est revenu travailler à 50%, et qu'ils espèrent retrouver à 100% tout bientôt, ce qui devrait permettre à ce service de retrouver un équilibre et il espère une sérénité.
- Toujours au niveau des ressources humaines : comme on le sait, on va rentrer gentiment dans le processus MCH2 et cela représente un gros dossier à mettre en place. Dans cette perspective, il est très probable qu'il faudra une ressource additionnelle, mais il faudra qu'ils définissent si c'est pour un temps limité pour la transition, mais il craint, en parlant avec les communes qui sont un peu plus avancées dans ce dossier que nous, qu'il y aura peut-être besoin d'une ressource additionnelle pour le maintien une fois que ce sera installé. On va avoir des outils certes plus efficaces, mais il faudra plus de monde pour le maintenir. C'est très certainement là qu'il y aura peut-être le prochain besoin.
- Concernant le PACom, l'analyste est toujours dans une phase d'analyse de ces plus de cent oppositions. En mettant un peu la pression, il serait possible d'organiser les séances de conciliation, c'est-à-dire, d'envoyer les rendez-vous pour celles-ci d'ici la fin juin, ce qui permettrait peut-être d'en faire quelques-unes avant les vacances d'été, mais la plupart seraient traitées dans la seconde partie de l'année.

Aucun autre municipal n'ayant à faire un communiqué, **le Président** demande s'il y a une question par rapport à un des points qui auraient été exposés par la Municipalité.

M. Raphaël Vincent remarque qu'il lui semble qu'il y a trois départs dans la voirie, et M. le Syndic dit qu'ils en ont embauché deux. Pourquoi ?

M. Michel Verdon, syndic, répond qu'il ne va pas donner tous les détails, mais à un moment donné, le fait d'avoir un absent de longue durée les avait fait penser d'engager quelqu'un pour le remplacer, car ils ne savaient pas s'il reviendrait à 100% ou pas du tout. C'est pour cela que maintenant ils attendent de voir comment va se passer son retour, mais ils sont optimistes, et s'il peut revenir à 100%, l'effectif est à nouveau au complet. Ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont peut-être pas encore assez, si on les écoute, mais ils essaient de limiter les engagements.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est poursuivi.

6. Préavis municipal N° 2025/03 – Rapport de gestion 2024

Ce rapport a été mis à disposition dans le serveur. **Le Président** demande si la Municipalité souhaite apporter un commentaire sur ce rapport. Ce n'est pas le cas. Il cède la parole à la rapporteuse de la Commission de gestion. Auparavant, il informe les Conseillers-ères que le Conseiller M. Christian Failloubaz se récusé dans ce dossier, en raison d'un conflit d'intérêt potentiel lié à son futur poste au sein de la Commune.

Mme Céline Duran, rapporteuse de la Commission de gestion, lit leur conclusion, qui stipule :

La Commission de gestion constate que de nombreux dossiers d'envergure sont toujours en cours et sollicitent fortement la Municipalité. La réorganisation des ressources dans le but de soulager la Municipalité et lui permettre de se consacrer à des tâches moins opérationnelles est soutenue par la Commission de gestion. La forte croissance démographique de notre commune met encore nos différents services sous pression.

La Commission de gestion salue le travail de la Municipalité afin de fournir un rapport complet et bien étayé. Elle constate que l'ambiance au sein de la Municipalité reste bonne malgré une charge de travail toujours importante. Les réponses fournies sont transparentes et nous saluons la bonne collaboration avec la Municipalité qui se veut constructive. Malgré certaines réticences pour la visite d'un service, la Commission de gestion a maintenu son souhait d'instaurer des visites qui se veulent courtoises et bienveillantes et reconduire dorénavant l'exercice chaque année.

Nous profitons également de ce rapport pour remercier l'ensemble du personnel communal pour son engagement dévoué au service de notre Commune.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion recommande au Conseil communal :

- *D'accepter le préavis Municipal N° 2025/03 – rapport de gestion 2024 ».*

Le Président remercie vivement la Commission de gestion pour son travail conséquent, qu'elle a mené depuis plusieurs mois et ceci de manière très consciencieuse.

Il met en discussion le rapport de gestion ainsi que le rapport de la Commission. Il n'y a aucune question ni remarque, aussi il est passé au vote.

Les Conseillers-ères qui acceptent le rapport de gestion 2024 sont priés de le manifester par un levé de main. Il n'y a aucun avis contraire ni abstention, **le préavis municipal N° 2025/03 – rapport de gestion 2024, est accepté à l'unanimité.**

7. Préavis municipal N° 2025/04 – Fixation du nombre de membres de la Municipalité et des Conseillers communaux pour la législature 2026-2031

Le Président rappelle que tous les cinq ans, et jusqu'au 30 juin avant les élections, le Conseil communal doit se positionner sur les effectifs des autorités communales pour la prochaine législature. Il passe la parole au rapporteur de la Commission ad hoc.

M. Joffrey Tombez, rapporteur, informe l'assemblée que la Commission ad hoc s'est réunie le 1^{er} mai afin de procéder à l'examen du préavis municipal cité en titre. Ils ont analysé les aspects positifs et négatifs d'un changement de l'effectif, tant du Conseil communal que de la Municipalité.

Etant donné leur évaluation, il donne lecture de leur conclusion, qui stipule :

« Vu ce qui précède, la Commission ad hoc, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal avec 7 Conseillers Municipaux et 50 Conseillers communaux pour la prochaine législature ».

Le Président remercie la Commission pour son travail, et ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour. Personne ne souhaite prendre la parole, il est passé au vote. Les Conseillers-ères qui acceptent le préavis municipal 2025/04 peuvent se manifester par levé de main. Aucun avis contraire ni abstention, **le préavis municipal N° 2025/04 – Fixation du nombre de membres de la Municipalité et des Conseillers communaux pour la législature 2026-2031 est accepté à l'unanimité.**

8. Préavis municipal 2025/05 – Adoption du nouveau règlement sur la distribution de l'eau et son annexe

Le Président passe la parole au rapporteur de la Commission ad hoc.

M. Léo Amiet, rapporteur, lit leur conclusion, qui stipule :

« Conclusion et avis

Au terme de son analyse, la commission souligne :

- *la cohérence du nouveau règlement avec le modèle cantonal ;*
- *la transparence de la démarche de la Municipalité ;*
- *la nécessité d'assurer la pérennité financière de service public de distribution d'eau.*

Toutefois, la commission estime qu'une analyse plus approfondie des implications financières est indispensable. Elle recommande donc de mandater la commission des finances afin qu'elle se penche sur cet aspect spécifique.

Par conséquent, la commission ad hoc propose au Conseil communal de ne pas entrer en matière sur ce préavis lors de cette séance, et de le reporter à une session ultérieure, en attente du rapport de la commission des finances ».

Le Président remercie la Commission pour son travail.

Avant d'ouvrir la discussion, **le Président** demande si la Municipalité souhaite prendre position par rapport à la conclusion du rapport de la Commission ad hoc.

M. Alain Bally informe l'assemblée que suite aux différentes discussions dans les groupes, la Municipalité a compris que le Conseil, en tout cas certains membres du Conseil, ont besoin de plus de temps pour pouvoir se prononcer, en particulier sur le prix de l'eau, et qu'ils aimeraient une analyse supplémentaire. Par conséquent, la Municipalité ne s'oppose pas au report de cet objet.

Le Président constate que, puisqu'il y a une proposition de renvoi, ce sera cette première demande qui sera voté en premier. Il ouvre la discussion sur le renvoi ou non de ce préavis. Personne ne demande la parole.

Le Président passe au vote. Les Conseillers-ères qui sont pour le renvoi de ce préavis sont priés de le faire par un levé de main. Avis contraire : 1 ; Abstention : 4. Avis pour : 38. **Le renvoi est accepté à la majorité.**

Le Président mentionne que ce préavis sera probablement remis à l'ordre du jour du prochain Conseil de juin, et la Commission des finances va être activée suite à cette décision, et qu'elle allait recevoir les informations nécessaires pour examiner ce dossier.

9. Préavis municipal N° 2025/06 – Avenant au règlement concernant le personnel communal

Le Président informe le Conseil que M. Christian Failloubaz se récusé sur ce dossier en raison de son futur poste au sein de la Commune. Il demande à la Municipalité si elle souhaite prendre la parole. Ce n'est pas le cas. Il passe la parole à la rapporteuse de la Commission ad hoc.

Mme Fabienne Vessaz lit la conclusion de leur rapport, et précise qu'ils ont fait part de différentes questions à M. Michel Verdon, syndic en charge de ce dossier, et elle le remercie pour les réponses reçues qui ont permis à la Commission ad hoc de statuer. Leur conclusion stipule :

« La principale interrogation de la Commission portait sur le fait d'apporter une modification au règlement actuel, alors que celui-ci est en cours de révision dans sa totalité. Il aurait semblé judicieux d'inclure la modification de l'article 33 dans cette révision et de présenter un règlement entièrement révisé en une seule fois, sans avenant. Cependant, la révision totale prenant plus de temps qu'initialement prévu et la question des vacances étant en suspens depuis déjà quelques mois, la Commission a compris qu'il était important de statuer sur ce point de manière anticipée. Cette modification permettra notamment à notre Commune d'être alignée sur les communes de taille similaire et de rester attractive lors des recrutements.

M. Verdon nous a également informés que cette modification n'aura pas d'impact direct sur les dépenses communales et qu'elle s'appliquera évidemment à l'ensemble des collaborateurs communaux, soit 21,75 EPT actuellement.

En conclusion, la Commission soutient le préavis municipal 2025/06 et recommande au Conseil communal de l'accepter tel que proposé ».

Le Président remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion.

M. Ralf Vermeulen a une question : s'il demande une subvention pour l'assurance maladie, personnellement, allez-vous la lui accorder ? La réponse est non, vous voudrez savoir quelles sont mes conditions autres que juste les vacances. Est-ce que les gens gagnent bien ou mal leur vie ? On ne sait pas. S'ils gagnent CHF 100'000.—pour un poste équivalent dans le privé à CHF 80'000.—ou à CHF 75'000.--, ils ont déjà des conditions qui sont meilleures que dans le privé. Il trouve qu'ils n'ont pas les cartes en main pour dire oui ou non à cet objet. C'est pour cela qu'il va s'opposer à celui-ci.

Encore autre chose, nous (il parle en tant que patron d'une entreprise), nous formons des paysagistes. Ensuite, on se fait piquer ces paysagistes, que nous formons, par les communes, parce que les conditions sont bien meilleures que dans le privé, et ils ne peuvent pas se battre contre ça. Les tarifs qui sont pratiqués au niveau salarial dans les communes sont tellement élevés par rapport au privé, qu'eux finalement forment du personnel pour les communes. C'est aussi pour ça qu'il va s'opposer à cet objet. Si d'autres Conseillers peuvent le suivre, s'ils le désirent.

M. Raphaël Vincent trouve juste un peu drôle qu'on mette des semaines de vacances supplémentaires à du personnel, et puis qu'on vienne nous dire qu'il n'y aura pas un grand impact financier. Et d'après ce qui a été dit lors de la préparation du Conseil au sein des groupes, ils sont à peu près 21 ou 22 employés. Cela fera 21 semaines de plus où ils seront absents si on en met une de plus, mais on ne peut pas dire qu'il n'y aura pas d'impact financier. Il n'est pas contre, mais quand même cela demande une réflexion.

M. Michel Verdon, syndic, répond qu'il n'y aura pas d'impact financier car ils ne vont engager personne pour compenser cette semaine supplémentaire, et c'est dans ce sens-là qu'il a répondu à la commission. Après, on pourrait débattre longtemps sur l'efficacité de chacun. Mais il pense qu'un chef

d'entreprise aujourd'hui, qui verrait une ou deux semaines de vacances en plus n'engagerait pas forcément quelqu'un. A priori, il n'y aura pas d'impact financier.

M. Damian Fioretta a quelque chose qui le surprend, à savoir, que les cadres ont une semaine supplémentaire par rapport aux autres employés. Pour sa part, il trouve qu'un cadre doit montrer l'exemple. Montrer l'exemple n'est pas forcément un désavantage, surtout en période de vacances. Il se pose une autre question, qui rejoint un petit peu M. Raphaël Vincent : apparemment, d'après ce que dit la Municipalité, ils sont juste assez, ça joue plus ou moins, mais c'est limite, on devra peut-être encore engager quelqu'un pour tourner la manivelle de l'ordi. Ce n'est pas en leur donnant une semaine de vacances supplémentaire qui va améliorer la chose. Apparemment on entend des bruits qu'il y a des heures supplémentaires à ne plus savoir quoi en faire. Il trouve qu'en termes d'équité que c'est assez normal que le bas monte d'un échelon, parce que ça les met quasiment aux mêmes conditions que dans beaucoup d'entreprises en Suisse. Maintenant, mais pour lui, quand on est en haut, on doit montrer l'exemple et on doit avoir les mêmes conditions que les autres.

M. Claude Besson abonde totalement dans ce que vient de dire M. Fioretta. Il a vraiment de la peine à comprendre qu'un cadre, en plus d'être en principe mieux payé que la majorité des employés, puisse encore revendiquer une septième semaine de vacances. Il est totalement opposé à cela, et trouve que ce n'est pas du tout social. Il encourage les Conseillers-ères à s'opposer à cette façon de faire. On n'a eu la comparaison que de ce qui se pratique dans les communes avoisinantes, et il peut tout à fait admettre qu'on s'aligne sur elles, mais il pense que c'est inutile de faire de la surenchère. Comme l'a déjà dit son collègue conseiller, il pense que dans les communes les conditions sont plus qu'acceptables, elles sont même intéressantes. Au vu de cela, il encourage le Conseil à s'opposer à ce préavis municipal.

Mme Céline Duran dit que comme les Conseillers-ères ont déjà pu le constater, elle a préparé un amendement. Ces conclusions découlent un peu de ce qu'on a entendu jusqu'à maintenant. Ça veut dire que si on augmente les collaborateurs d'une semaine, ils auraient quelque chose qui est usuel et qui se pratique activement dans le privé. Cela veut dire 5 semaines jusqu'à 50 ans et 6 semaines à partir de 50 ans. La problématique des cadres, à savoir de donner 7 semaines à partir de 50 ans, vient faire un petit peu de la surenchère. M. Michel Verdon va peut-être nous donner un complément d'information, car on n'a pas eu la lecture du règlement du personnel au complet, comme M. Ralf Vermeulen l'a souligné précédemment. On ne sait pas comment les heures supplémentaires sont traitées. On ne sait pas si les cadres timbrent ou pas. On ne sait pas comment sont rétribuées les heures supplémentaires. Cela nous empêche maintenant de prendre une décision pour les cadres. Mais à son sens, elle pense que l'on peut accepter pour tous les collaborateurs de passer à 5 et 6 semaines, mais de suspendre cette augmentation pour les cadres en attendant le règlement qui devrait venir cet automne ou au printemps prochain. A ce moment-là, on prendra connaissance du règlement complet, du règlement sur les heures supplémentaires, et on se positionnera en connaissance de cause. Elle propose au Conseil d'accepter son amendement pour ne pas avoir un refus complet de la proposition de la Municipalité. Cela permettrait également de faire un geste dans leur sens sans aller dans quelque chose d'extraordinaire.

Le Président rappelle qu'il y a un amendement déposé avec effectivement 5 et 6 semaines, mais il résume aucune différenciation entre les employés et les cadres.

Mme Fabienne Vessaz informe l'assemblée qu'au nom de la Commission ad hoc, et faisant suite à la proposition d'amendement de Mme Céline Duran, les membres de ladite commission ont échangé brièvement sur le sujet. Ils soutiennent effectivement les éléments qui ont été apportés, afin de ne pas péjorer l'entier des collaborateurs. Ils sont pour cet amendement et l'approuvent préalablement.

M. Michel Verdon, syndic, désire commenter cet amendement qui leur est parvenu hier, car il n'est pas tout à fait correct. Dans la commune voisine d'Avenches, sur le règlement des vacances on ne voit pas cette différence, mais il y a un article 47, alinéa 3, qui dit que les cadres de direction, et on peut encore définir ce qu'est un cadre de direction, ne comptabilisent pas leurs éventuelles heures supplémentaires. Ils reçoivent un type de compensation forfaitaire de 5 jours de congés payés comme compensation de toutes éventuelles heures supplémentaires. Ils peuvent l'utiliser librement à la date qu'ils désirent, selon les impératifs liés à la bonne marche du service. Cela veut dire en revanche, qu'en effet, les cadres de direction ont une semaine de plus, comme c'est le cas dans beaucoup d'entreprises. Par contre, c'est très clair que là il n'y a plus d'heures supplémentaires. Quand les entreprises donnent une semaine de plus aux cadres, on va bosser plus et on ne s'embête pas avec les heures supplémentaires. Malheureusement, et on le verra quand on présentera le nouveau règlement, ce n'est pas tout à fait comme ça dans la Commune, mais c'est quelque chose dans ce type-là vers laquelle la Municipalité va se diriger.

M. Verdon a appelé le syndic de Valbroye ce matin, parce qu'il était un peu surpris d'apprendre qu'ils n'avaient que quatre semaines de vacances, et là, en toute transparence et franchise, il m'a répondu que c'était faux, qu'ils en avaient 5. Ils ont ajouté deux jours de plus l'an dernier, et 3 supplémentaires cette année, mais eux n'ont pas décidé de modifier le règlement avant le début de la prochaine législature. Les 5 semaines de vacances, qu'on n'aime ou pas, sont devenues le standard dans le monde du travail. A Valbroye les cadres n'ont également rien de plus par rapport aux autres employés pour le moment, mais ce sujet sera repris quand ils feront la révision de leur règlement.

Concernant cet amendement, et ils en ont parlé en Municipalité avant la séance de ce soir, cela leur est un peu égal que le Conseil accepte leur préavis municipal ou l'amendement de Mme Duran, mais comme cela a été dit aussi, le but c'est que les personnes qui ont quatre semaines aujourd'hui, aient 5 semaines, car ils le leur avaient déjà quasiment promis dans la relation un peu conflictuelle qu'ils ont eue à gérer, et ils espèrent vraiment que le Conseil suive cette adaptation au monde du travail.

Il fait encore une dernière remarque pour M. Ralf Vermeulen : si on devait faire un débat entre la différence des prestations entre le secteur public et le secteur privé, c'est peut-être ça qui rend cette Municipalité impopulaire auprès de l'administration, et ils en sont conscients. Il n'y a pas que les paysagistes qui ont ce ressenti, car il a parlé avec d'autres chefs d'entreprises dans des domaines totalement différents, dans des métiers qui sont utilisés aussi dans l'administration communale, et qui ont le même ressenti que lui. Mais là-dessus, ils ne peuvent pas faire grand-chose.

M. Victorio Quercia a une question sur les 21 employés qui ont leur temps plein et sont concernés : combien sont cadres ?

M. Michel Verdon, syndic, répond qu'ils sont 5.

Mme Anne Jobin demande pourquoi, alors qu'on est en mai, on vient avec cet avenant en ce moment avec effet rétroactif en 2025 ? Pour elle c'est un peu spécial et demande une explication. Pourquoi ils arrivent en rétroactif en 2025, alors qu'ils vont refaire le règlement. Est-ce que la Municipalité ne peut pas faire en sorte que ce règlement soit effectif au 1^{er} janvier 2026 ? Parce que les budgets sont déjà bouclés, et elle se demande comment ils vont faire avec cette semaine en plus ?

M. Michel Verdon, syndic, répond qu'il l'a expliqué à la commission ad hoc, mais c'est difficile d'être totalement transparent devant tout l'assemblée, avec la présence de la presse en plus, mais comme il l'a sous-entendu, dans leur volonté de faire évoluer un petit peu le fonctionnement de l'administration, ils ont pris des décisions, des orientations qui ont été relativement mal perçues, et qui ont ouvert des débats assez lourds à la fin de l'année 2023. Ils ont reçu ensuite des recommandations par écrit, c'était un petit peu particulier, et la Municipalité s'est positionnée très en

avant là-dessus, en disant que soit on dit non, soit on va réviser. Après avoir comparé ce qui se faisait à gauche à droite, c'était de dire que très probablement ils auront cinq semaines de vacances, et qu'ils allaient passer cela devant le Conseil communal le 24 octobre. Malheureusement, la difficulté qu'ils ont rencontrée pour recruter une nouvelle secrétaire municipale, a pris plus de temps que prévu. Le reproche à peu près justifié qu'ils ont reçu régulièrement, était que la Commune n'avait pas encore officialisé le passage de quatre à cinq semaines de vacances, d'où la volonté de le faire plus vite maintenant. C'est difficile de dire le temps que ça va prendre et ils espèrent qu'ils viendront encore cette année avec ce règlement, mais ils voulaient aussi être sûrs que la nouvelle secrétaire soit impliquée dans la finalisation, parce que c'est compliqué au niveau salarial pour refaire ce règlement, et ils ne savent pas le temps que ça prendra. C'est pour cela qu'ils ont la volonté d'officialiser le passage de quatre à cinq semaines et de donner cette communication au personnel qui le mérite. La plupart des employés donnent une grande satisfaction et c'est le signe qu'on devrait quand même leur donner une reconnaissance pour leur engagement.

M. Antoine Savary demande un vote à bulletin secret sur cet objet.

Le Président revient sur ce sujet après, mais il donne encore la parole à M. Ralf Vermeulen.

M. Ralf Vermeulen a juste une question : fondamentalement, il n'est pas contre le passage de quatre semaines à cinq semaines, car il trouve aussi que cela devient la norme, mais là on ne parle que des vacances. La Municipalité compare les vacances avec Valbroye, avec Avenches, mais est-ce que vos employés gagnent 10% de plus que les employés de Valbroye ? Est-ce que vos employés gagnent 10% de plus qu'à Avenches ? ça on ne le sait pas. Finalement, on leur donne des conditions supplémentaires, mais peut-être qu'ils ont des salaires plus élevés que dans les autres communes ? Finalement, pour lui, on ne peut pas voter sur quelque chose où on n'a pas tout en main. Le Conseil devrait connaître toutes les conditions des employés pour pouvoir dire oui ou non.

M. Michel Verdon, syndic, pour répondre à la première question de M. Vermeulen, informe que c'est des contrôles qu'ils font régulièrement. Quand ils ont engagé quatre ou cinq personnes récemment, ce sont des échanges qu'ils ont régulièrement avec les communes proches, souvent avec Valbroye car c'est une commune assez comparable à la nôtre, et là-dessus, il peut dire qu'ils sont à peu près tous dans la même fourchette. Certes, il y a toujours un petit malin qui a réussi à négocier un peu plus qu'un autre. C'est pour cela qu'il a dit à la Commission qu'il aimerait que notre futur modèle ressemble le plus possible à celui d'Avenches, notamment par rapport à ces classes salariales.

Pour la transparence que M. Vermeulen demande, s'il était à sa place peut-être qu'il demanderait la même chose, mais il faut être conscient qu'il y a plein d'endroits où on a 1, puis 2, exceptionnellement 3 ou 5 collaborateurs pour le même niveau. Mais on ne peut pas donner la transparence, car c'est comme dire que Monsieur X gagne tant par rapport à Monsieur Y. Il y a des tabelles qu'il ne peut pas donner. Ce qu'il peut juste dire c'est que nos salariés savent venir leur dire quand ils sont un petit peu en-dessous de quelqu'un.

M. Ralf Vermeulen demande combien d'heures sont travaillées par semaine ?

M. Michel Verdon, syndic, répond 42 heures. Il croit qu'à Avenches ils sont à 41,5, comme le canton d'ailleurs. Ils avaient fait une table. Il y a quelques communes qui sont déjà à 41 et c'était aussi une des réclamations. Sur le fait de travailler 40 heures, ils sont plus sceptiques par contre.

M. Ralf Vermeulen répond que dans le privé ils sont à plus de 42 heures.

Le Président demande si quelqu'un veut prendre encore la parole.

Mme Céline Duran intervient juste pour la transparence, mais elle aimerait bien que le règlement, pas forcément les échelles de salaires, figure sur le site internet de la commune. Parce que même si on dit

qu'on n'est un peu limite au niveau de la transparence, sur le site de plusieurs communes avoisinantes il y figure.

M. Michel Verdon, syndic, répond que c'est une bonne remarque et qu'il ne sait pas pourquoi il n'y est pas sur notre site internet.

Mme Duran souligne que cela permettrait de voir ce qui est fait pour les heures supplémentaires, le temps de travail.

M. Alexandre Bardet pense qu'on a gentiment fait le tour du sujet. Il invite vraiment à d'abord voter l'amendement, même si l'assemblée décide après de refuser le préavis amendé, puisqu'il donne quand même aux non-cadres ces cinq semaines qui sont plus ou moins usuelles. Par contre, il évite aussi qu'on aille trop loin avec les cadres, vu qu'on ne connaît pas le reste de leurs conditions. Le Conseil aura tout loisir de reprendre ça en même temps que le règlement, pour peut-être s'aligner sur Avenches ou autre en temps voulu, mais comme ça il y a une petite partie du job qui est faite. Donc, votez l'amendement et après, votez en vos âmes et conscience le préavis.

Personne d'autre ne demandant la parole, **le Président** revient sur la proposition de M. Antoine Savary, qui demande un vote à bulletin secret. Selon l'article 77 de notre règlement, il est prévu que si un cinquième des membres souhaite un bulletin secret, il sera procédé de la sorte. Ce soir, il y a 44 Conseillers, ce qui fait que 9 personnes doivent souhaiter un bulletin à vote secret. Il passe au vote : les Conseillers-ères qui souhaitent que les votes sur ce dossier se fassent à bulletin secret sont priés de le manifester par un levé de main. Il demande aux scrutateurs de compter également. Il y a 12 voix pour, donc le vote sera fait par bulletin secret.

Le Président demande aux scrutateurs de s'avancer. Il explique que ceux-ci vont délivrer à chaque membre un bulletin, et que le premier vote qui va être fait portera sur l'amendement.

Le Président rappelle que l'amendement est la proposition de Mme Céline Duran, portant sur la suppression de la différence entre les employés et les cadres. Au final, que tous les employés de la commune aient 5 semaines jusqu'à 49 ans, et 6 semaines à partir de 50 ans. Il tient à dire que lors d'un vote à bulletin secret le règlement prévoit que le président prenne part au vote. Donc, il va voter. En cas d'égalité, l'objet est refusé. C'est le règlement qui le prévoit. Il faut voter oui pour accepter l'amendement et non s'il est refusé. Pour l'abstention il faut laisser le bulletin blanc. Les scrutateurs procèdent à la distribution, puis au ramassage dans les urnes des bulletins.

Résultats après dépouillement : Pour l'amendement : 36 – Contre l'amendement : 7. **L'amendement est accepté à la majorité.** Le total des votes est de 43, car M. Failloubaz s'étant récusé, il n'a pas voté.

Le Président passe maintenant au vote sur le fond, à savoir, sur le préavis municipal amendé. Il est procédé de la même manière par vote secret. Les scrutateurs entrent en jeu.

Résultats après dépouillement : Pour le préavis amendé : 32 – Contre 10 – 1 blanc. **Le préavis municipal 2025/06 amendé est accepté à la majorité.**

10. Interpellations – postulats- motions

Le Président informe l'assemblée que le bureau n'a reçu aucun dépôt de ces droits possibles, il passe au point suivant.

11. Informations des délégué-e-s dans les associations intercommunales

Le Président donne volontiers la parole aux délégués qui souhaiteraient s'exprimer.

Mme Géraldine Mosimann, déléguée de l'EBBV, nous apporte les informations suivantes :

La 4ème assemblée de l'EBBV a eu lieu jeudi passé. Elle comprenait l'élection au Codir du représentant de Grolley-Ponthaux, suite à la fusion de ces deux communes. Cette fusion a également entraîné une mise à jour des statuts de l'association, ainsi que de la clé de répartition par commune.

Cette assemblée a également permis de présenter les comptes et le rapport de gestion 2024. Suite à un démarrage plus lent que prévu, les charges des comptes sont inférieures aux prévisions budgétaires. Soit à 102'590.78 CHF de charges, alors que le budget prévoyait 172'000.- CHF. Le trop-perçu des participations (soit 69'409.22 CHF) seront remboursées aux communes conformément à la clé de répartition. Les investissements qui n'ont pas été réalisés en 2024 sont portés au budget 2025. Les rapports de la commission financière, ainsi que de l'auditeur indépendant ont permis que ces comptes soient approuvés à l'unanimité.

Un état de l'avancement du projet nous a également été proposé. Les appels d'offres sont lancés et le crédit de construction des ouvrages devrait être voté cet automne. Ce crédit de « Réalisation STEP », sans la partie « Réseaux », sera soumis au peuple lors des votations populaires du 8 mars 2026.

Le Président la remercie pour son rapport.

M. Michel Verdon, syndic, rebondit sur le rapport de Mme Mosimann, et il parle en tant que président du comité de direction. Il remercie Mme Mosimann pour ce retour, ainsi que MM. Quercia et Bally, puisqu'ils sont tous trois délégués pour notre commune. Il y a deux dates clés maintenant, dont Mme Mosimann en a citée une. Il reviendra au conseil de juin ou de septembre pour donner plus d'informations, afin que cela mûrisse et que l'on puisse se poser les questions qui seront essentielles pour aller à cette votation du 8 mars 2026.

M. Alexandre Bardet a une question par rapport à cela : les statuts et la clé de répartition concernent la pré-étude seulement ?

Mme Géraldine Mosimann répond que non, c'est parce qu'il y a eu la fusion.

M. Alexandre Bardet précise qu'on parle de la STEP. Est-ce qu'on parle de l'étude ou de l'entier du projet de la STEP. C'est la clé de répartition et les statuts.

M. Michel Verdon, syndic, répond qu'elle sera la même pour tous les coûts. En ce moment, nous avons déjà accordé 6 ou 7 millions pour la première phase d'avant-projet, d'études, etc. En mars 2026, nous voterons un gros paquet de 70 millions à peu près pour la réalisation. Ensuite, il y aura encore un crédit plus tard, puisqu'il rappelle que cette STEP va coûter en gros entre 90 et 95 millions. Ce sont les chiffres qui avaient été annoncés, et ça devrait se tenir pour autant qu'on puisse le dire à ce jour. Ce chiffre est divisé en deux, soit la réalisation de la STEP qui est à peu près à 71-72 millions, et ensuite 20 millions pour les réseaux, soit les stations de pompage.

M. Alexandre Bardet dit que le Conseil communal a statué sur l'avant-projet, mais il n'est pas encore engagé dans la STEP.

M. Michel Verdon, syndic, répond que non, on s'est mis dans cette association qui va faire la STEP. On s'est engagé à réaliser cette STEP, c'était la décision qui avait été prise. Ce qu'a décidé le CODIR c'est que dans le canton de Fribourg, pour tout domaine d'investissement supérieur à 40 millions, il y a un référendum obligatoire. Donc de toute façon le peuple fribourgeois doit voter. Ils auraient pu, mais ça aurait été maladroit, être opportunistes et dire non on ne fait pas voter les vaudois. Mais il rassure

l'assemblée, les quatre communes vaudoises voteront en même temps que les cinq communes fribourgeoises, parce qu'il n'y a pas de raison que le peuple ne puisse pas se prononcer sur ce montant. Mais du moment où on a constitué l'association de l'EBBV, c'est clair que le Conseil communal a donné mandat à ce comité de direction de mettre en route le projet.

M. René Fluri souligne que la clé de répartition est modifiée avec ces communes fusionnées. Est-ce que ça augmente ou ça diminue la répartition par rapport à Vully-les-Lacs.

M. Michel Verdon, syndic, répond que pour notre commune ça ne change rien.

M. Ralf Vermeulen demande ce qu'il se passe si une commune refuse ?

M. Michel Verdon, syndic, pense que cela s'arrête. Ça s'arrête, on recommence ? Il ne sait pas...

M. Alexandre Bardet demande à quel moment on doit doubler la taxe d'épuration ?

M. Michel Verdon, syndic, répond qu'elle ne va pas doublé. Ces jours, il y a eu le rapport de celle de Payerne dans la presse. Il fera des comparaisons.

M. François Maeder demande si la Micarna est toujours partie prenante.

M. Michel Verdon, syndic, répond que oui. La question a été posée lors de l'Assemblée des délégués. C'est en effet une question qui se posait. Il rappelle que Micarna a reçu passé mille oppositions à leur projet. En fait, il y a eu plus de mille oppositions au projet dans l'ensemble, mais qui étaient en grande partie ciblées contre Micarna. Et pour la STEP, il y en a eu quand même 200, car les gens s'opposaient à la STEP car ils l'associaient à Micarna. Ils espèrent que les oppositions sur la STEP soient levées d'ici la fin de l'été. Celles de la Micarna risquent bien d'aller jusqu'au Tribunal fédéral. Leur plus gros contradicteur est Greenpeace, qui leur fait le plus peur. La question leur a été posée X fois pour savoir s'ils ont un plan B. Il faut savoir qu'ils ont déjà investi des dizaines de millions dans ce projet. Mais aujourd'hui, M. Verdon va le dire, non ils n'ont pas de plan B, en tout cas en Suisse. Le bruit avait couru qu'ils avaient une piste en Argovie, mais ils auront les mêmes problèmes qu'ici. Tout ce qu'on va construire pour eux, à une hauteur de 25 millions, s'ils devaient abandonner leur projet, ils doivent payer la construction, car elle a été conçue pour leur capacité également. Et la question que le peuple devra se poser, ou il ne sait pas qui, les Juges fédéraux, cantonaux, c'est voulons-nous encore un atelier de transformation de volailles ? Avons-nous encore un tel atelier en Suisse qui serait à la pointe au niveau soit de la manière dont les poulets sont emmenés, endormis ? Pour lui, qui a vu plusieurs présentations sur le sujet, il dit qu'on peut aimer la viande de poulet ou pas, mais il n'y aura pas mieux en Suisse pour transformer les volailles. Au pire, si ce projet ne se faisait pas du tout, on importera des volailles. Ce serait des poulets qui viendraient d'ailleurs, ou qui seraient transformés ailleurs, et ce serait juste marcher sur la tête.

M. Gilles Bardet prend la parole pour un sujet sur l'ABV. Il a pris un peu de temps pour confectionner un petit quiz sur le rapport de gestion 2024, qui est encore en attente de validation. Mais il a choisi de reprendre ces chiffres, qui sont les plus récents. Il avait commencé le quiz avec 2023, parce que 2024 n'était pas en ligne, mais il a décidé de changer pour 2024. C'est un quiz qui ne prend pas beaucoup de temps, il y a 6 questions, qu'il a essayé de formuler de manière sympathique. Au fil du quiz il donne toujours la réponse qui s'inscrit en bas. Il explique la marche à suivre.

Le Conseil fait le quiz, tous ensembles.

M. Claude Besson a une question. Il a entendu dire que la station de pompage de Portalban a été remise en cause. Il demande si c'est possible de préciser.

M. Alain Bally, municipal, va en parler en tant que président de l'ABV. Concernant la station de pompage, et bien que le Conseil d'Etat fribourgeois a dit qu'on pourrait raccorder la station actuelle qui est dans la Grande Cariçaie, la Confédération elle a dit non, il faut la faire ailleurs. Pour l'instant, ils ne savent pas où c'est « ailleurs ». Ils font des études, et ils ont proposé huit variantes, six sont exclues, il en reste deux. Dans la Grande Cariçaie il y a un gros bloc, les conduites, la station, les constructions, l'exploitation.

M. Claude Besson demande si cela veut dire que l'installation actuelle, vous devrez la déplacer, tout ce qui est existant ?

M. Alain Bally, municipal, répond qu'ils vont faire une conduite d'exploitation là, et ils vont faire une conduite de refoulement au réservoir. Et il leur a été dit que l'eau c'est trop bon marché, ce n'est pas un détail. Il s'agit de la station de Portalban. Et le fait de devoir livrer de l'eau à Micarna à terme n'est pas un sujet pour changer la décision.

Personne d'autre ne demande la parole.

12. Divers et propositions individuelles

M. Alexandre Bardet aimerait parler aux membres du Conseil du frelon asiatique. Qu'est-ce un frelon asiatique ? C'est un frelon, une sorte de grosse abeille, qui est originaire d'Asie et qui a été introduit accidentellement en France en 2004. C'est un prédateur pour les abeilles communes que nous avons en Suisse, qu'elles soient sauvages ou mellifères, ainsi que pour d'autres pollinisateurs. C'est un danger pour la biodiversité. Il informe le Conseil que des pièges ont été mis en place par le canton de Vaud, et des spécimens ont été découverts sur la Commune de Vully-les-Lacs ce printemps. Il invite la Municipalité à former ses collaborateurs sur ce frelon, et peut-être aussi de mettre de l'information à ce sujet sur la feuille jaune, afin de déceler les nids. Plus ces nids sont décelés, plus vite on peut les faire détruire par des spécialistes du canton, afin d'éviter leur prolifération, pour qu'on ait toujours du miel, c'est important.

Mme Géraldine Mosimann rebondit sur ce que vient de dire M. Alexandre Bardet. Si nous voyons dans la forêt un nid, et que vous ne sachiez pas si c'est des frelons ou des abeilles, il faut aller sur www.frelonasiatique.ch, vous localisez le lieu, et quelqu'un viendra contrôler si ce sont des frelons asiatiques ou pas. Cela n'engendre aucun coût, et ça permet de lutter contre ce problème.

Mme Béatrice Chuard demande à quoi ressemble un nid de frelon asiatiques. Est-ce que c'est comme un nid de guêpe, mais plus grand ?

M. Alexandre Bardet répond que oui, et le frelon asiatique est gros aussi.

Mme Céline Duran souligne qu'y a des démissions de membres du Conseil, membres qui font aussi partie de la Commission de gestion. Chaque membre de ladite commission se tient à disposition de personne qui serait intéressée à ce poste, afin d'expliquer ce que la Commission fait, comment ils organisent le travail. Ce mandat est intéressant.

M. Bruno Netto informe qu'aujourd'hui, premier jour des travaux de réfection de la route de Salavaux, il a été chercher sa fille à midi à l'école, et il a constaté que le trottoir n'est pas du tout sécurisé. Les cônes posés se déplacent sur la route et les automobilistes zigzag entre eux. Et sur le trottoir, les

enfants et autres utilisateurs se trouvent très proche des véhicules qui circulent sur la route. Il pense qu'il y a quelque chose à faire afin de mieux le sécuriser.

Le Président le remercie. Personne d'autre ne demande la parole. Il remercie les membres du Conseil pour la bonne tenue de cette séance, et M. Causse du journal la Broye pour sa présence.

En l'absence de l'huissier, il remercie par avance les personnes qui vont donner un coup de main pour préparer l'agape qui va suivre.

Le prochain conseil est fixé au mardi 24 juin à Villars-le-Grand. Il souhaite à tous une bonne fin de soirée. Il est 20h54, la séance est levée.

CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :

La Secrétaire

Julien Schwab

Elisabeth Christinat